

Sujet : [INTERNET] Projet d'aménagement du Terminal ferry du Naye de Saint-Malo

De : Michele Philip [REDACTED]

Date : 15/05/2024 15:51

Pour : "pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Projet Terminal ferries du Naye Saint-Malo,
Enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale à réaliser les travaux

Madame, Messieurs les commissaires enquêteurs,

Je vous prie de trouver ci-après ma contribution à l'enquête publique ci-dessus référencée.

Je conteste le projet actuel pour deux raisons, son impact visuel sur la ville Intra-Muros depuis la digue des Bas-Sablons et l'insuffisance de la prise en compte du risque de montée des eaux.

L'impact visuel du projet est minoré dans le dossier mis à la disposition du public alors qu'en fait, il est très important. Les photomontages ne permettent pas d'apprécier l'étendue de cet impact sur la façade sud de la ville intra-muros en faisant apparaître Saint-Malo et le terminal du Naye dans « un paysage lointain » (termes utilisés par la Région). Les vues sont toutes prises d'un seul et même endroit, *le point jalon de l'entité n°4*, dont je devine qu'il correspond au phare des Bas Sablons à l'extrémité de la digue, la plus éloignée du terminal du Naye; la résolution médiocre des photos estompe l'effet de cet impact et propose une représentation sans rapport avec la réalité.

La réalité du projet, c'est un bâtiment de 2 étages et 8m de haut, construit parallèlement aux remparts qui, par conséquent, fait écran à la vue sur la ville. C'est une donnée factuelle. Ce qui est sujet à évaluation et à expertise, c'est de déterminer sur quelle hauteur les remparts et les immeubles seront masqués par les bâtiments de la gare et par la passerelle. Et sur quelle longueur.

Selon une expertise diligentée par des associations citoyennes, non contredite dans le dossier d'enquête publique, le bâtiment de la gare masque les remparts sur toute leur hauteur et les immeubles sur une hauteur de 4 à 5 m au-dessus des remparts. Ce masque s'étend sur une longueur de 200m dans un premier temps puis de 300 m quand la passerelle sera réalisée en 2030.

Un impact de cette ampleur amputerait la vue sur Saint-Malo, connue du monde entier et porterait une atteinte grave à son patrimoine. Ce serait altérer la beauté d'une vue emblématique sur Saint-Malo, un bien qui appartient à tous, au profit d'une minorité, les concepteurs d'un bâtiment pensé pour attirer l'attention au détriment des valeurs patrimoniales et historiques existantes ainsi que les exploitants et les usagers d'un bâtiment disproportionné par rapport aux besoins réels.

Quant à la montée des eaux, le projet a pris en compte ce risque en rehaussant le terre-plein et les installations à protéger, mais de manière insuffisante et qui devrait être réexaminée, ce que préconise d'ailleurs la MRAe, Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne dans son avis de février 2024. En effet les risques de submersion marine et de changements climatiques s'aggravent comme l'indique l'actualité récente.

Aggravation constatée à Saint-Malo au cours des grandes marées dont celle du 9 avril dernier, où plusieurs rues ont été inondées, jusqu'à 80 cm rue Hyppolite de la Morvonnais. Aggravation annoncée dans de nombreuses études scientifiques qui prévoient que le niveau de la mer pourrait s'élever non plus de 60 cm comme estimé il y a 7 ou 8 ans, mais désormais de 1,5 m voire plus.

La préfecture d'Ille-et-Vilaine a d'ailleurs annoncé une révision du PPRSM, Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine de Saint-Malo (Pays Malouin du 31 mars 2024). Il me semble hautement souhaitable de réexaminer le projet d'aménagement du Naye dans le cadre de ce futur PPRSM et de l'intégrer dans un plan plus global de protection de la ville contre les risques de submersion.

Au total je suis favorable à un bâtiment de gare construit sur un terre-plein rehaussé à un niveau significativement plus élevé que dans le projet actuel, mais limité à un seul étage pour préserver la vue sur la façade sud de Saint-Malo.

En espérant que vous prendrez en considération mon appel à la sauvegarde de la richesse patrimoniale de Saint-Malo ainsi qu'à l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité de l'action publique, je vous prie de croire, Madame et Messieurs les commissaires enquêteurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michèle Philip